

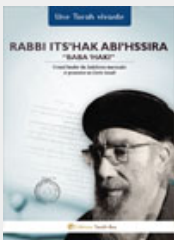


## Traité Ketouvat

### Michna 3 - Chapitre 7

הַמְדִיר אֶת אִשְׁתּוֹ שֶׁלֹּא תִתְקַשֵּׁט בְּאֶחָד מִכָּל הַמִּינִין, יוֹצֵיא וְיִתֵּן  
כְּתֻבָּה. רַבִּי יוֹסִי  
אוֹמֵר, בְּעֵנִיּוֹת, שֶׁלֹּא נָתַן קֶצֶבָה. וּבְעֵשִׂירוֹת, שְׁלֹשִׁים יוֹם:

S'il défend par vœu à sa femme de se parer d'un certain genre de parure, il devra divorcer et rendre le douaire.  
Rabbi Yossé dit : s'il s'agit d'individus pauvres, le mari n'est tenu de divorcer avec sa femme que si le vœu porte sur un temps indéfini ; s'il s'agit de personnes riches, il est tenu de divorcer si le vœu porte sur 30 jours.



### Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)